

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
 OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

ACTION 2.3.4 : FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS DE METHANISATION		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	La méthanisation est un procédé permettant la production de biogaz à partir de matière organique, sous l'action de différentes bactéries et en l'absence d'oxygène. Il s'agit à la fois de traiter des déchets des industries agroalimentaires ou des collectivités (biodéchets, tontes de pelouses, boues de stations d'épuration...) et de valoriser des produits ou sous-produits des exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) avec, in fine, un retour au sol pour la fertilisation des cultures ou prairies. A l'issue de ce procédé, on obtient : du biogaz injecté dans le réseau (pouvant être par exemple utilisé en biocarburant) et du digestat qui contient la matière organique épandu sur les champs.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser l'activité agricole en apportant un complément de revenu aux agriculteurs • Mobiliser les déchets agricoles autour d'un projet co-construit entre la collectivité et les agriculteurs • Production de biogaz local et amélioration du mix énergétique gazier • Favoriser le développement d'une filière biogaz • Valorisation des biodéchets et obligation de collecte • Amélioration de la qualité de l'air et baisse des émissions 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Deux unités de méthanisation sur le territoire		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER ⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <p>1. Communiquer, informer et sensibiliser - lien avec action 2.3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une réunion d'information et d'échanges auprès des élus pour partager les éléments clés sur la question de la méthanisation (définition, fonctionnement, gisements...) – ➤ Organiser des rencontres entre les agriculteurs, les habitants et les communes visant à : partager de l'information sur la technologie et les financements, mettre en lien les acteurs pour créer des groupes porteurs de projets ➤ Organiser des visites de site de méthanisation avec des agriculteurs <p>2. Structurer un comité de travail pluri-acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Structurer un comité de travail pluri-acteurs avec les agriculteurs, les collectivités, les collectifs d'habitants et associatifs, les entreprises de l'énergie ➤ Organiser des ateliers de travail pour aller plus loin dans les possibilités d'apport par chacun des acteurs (y compris biodéchets par la collectivité, étude à mener en parallèle) afin de formaliser un 1^{er} modèle de projet envisageable avec tonnage et localisation ➤ Définir les secteurs opportuns pour développer 1 ou plusieurs unité(s) de méthanisation en prenant en compte les mesures ERC ➤ Mettre en œuvre les études de faisabilité (modèle économique viable et durable, une étude de ressources et d'impact) qui pourraient co-financées par CMC <p>3. Suivre la mise en œuvre des projets de méthanisation</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.3.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : TTC – 0.05 ETP Supports : / Associés/informés : communes	Fournisseurs d'énergie, lycée agricole, commerces, industrie agro-alimentaire, cantines, chambre d'agriculture	agriculteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	2 000 € /an (co-financement études) Soit 8 000 €		
Financement	CMC peut s'appuyer sur l'ADEME pour financer des études faisabilité et la création d'unités de méthanisation agricole		
Echéance calendrier	2027-30		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Structuration d'un comité de travail avec une diversité de parties prenantes du territoire	CMC	Réalisé	

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

Nombre de méthanisation mises en œuvre	CMC	4
Energie produite (GWh)	CMC	30

Incidences environnementales

Incidences potentielles : 0/- (Dégradation possible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire potentiellement atténuée / annulée par la prise en compte effective des commentaires EES dans la fiche action)

(E) Intégrer le plus en amont possible, les enjeux en lien avec l'urbanisme dans le choix de la zone d'implantation de l'unité de méthanisation (qualité de l'air, nuisances olfactives, consommation d'espace et artificialisation des sols, paysage, distances d'éloignement des zones protégées (notamment des zones humides, impacts sur l'eau, les sols et l'air lié à l'épandage du digestat), bruit induit par les passages de véhicules, ...) et les risques sanitaires et industriels

(E) Encourager le changement des pratiques agricoles (vente directe, agriculture biologique, transformation à la ferme, maraichage, AMAP, ...) pour les exploitations plutôt qu'une diversification (revente d'énergie) de la filière déjà précaire

(E) Limiter l'utilisation de cultures à vocation énergétique (pour limiter la concurrence avec les productions alimentaires)

(R) Intégrer dans la réflexion la réduction des capacités méthanogènes liée à l'évolution des pratiques agricoles et industrielles attendues et aux objectifs de réduction des biodéchets

(E) Intégrer une distance d'approvisionnement maximale pour les gisements

(R) Privilégier les installations de type méthanisation à la ferme / individuelle

(R) Maintenir le dialogue avec les riverains une fois les installations en service et s'assurer de limiter les risques (pollution des eaux, de l'air et des sols) et nuisances (bruit, odeurs...)

(R) Informer sur la volatilité de l'ammoniac (plus importante pour du digestat issu de méthanisation) et diffuser les bonnes pratiques d'épandage pour limiter les impacts sur l'air (enfouissement rapide, couverture des fosses, ...)

Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /